

Assemblée générale ordinaire du 27 mars 2024 à 18h30

Ordre du jour :

- **Autorisation donnée au président, Philippe DIONNET de signer les futurs statuts de Camino Europa Compostela et le Règlement intérieur (Vote).**
- **Espace du Puy en Velay**
- **Questions diverses**

Présents : Excusés :

En préambule, Philippe DIONNET, au nom de Compostelle France adresse les condoléances de la Fédération à Elvire et José TORGUET après le deuil qui vient de frapper leur famille.

Merci à Jean Louis ASPIROT, actuellement en convalescence pour sa présence ce soir.

- **Autorisation donnée au président de signer les statuts de la nouvelle fédération Camino Europa Compostela et le Règlement intérieur**

Ce projet de statuts a connu des difficultés à être établis en raison de la rédaction en trois langues, espagnol, français, anglais. A cela s'est ajoutée la spécificité de la loi Belge, qui va accueillir le siège social de la fédération. Actuellement les fédérations de trois pays ont accepté ces nouveaux statuts : celles de l'Espagne, des Pays-Bas et la Belgique francophone.

Martin BUTUILLE nous fait un compte rendu de la situation par rapport au processus de création de cette fédération.

Les statuts seraient déposés à Bruxelles, selon les exigences de la loi belge. Le bureau exécutif de cette nouvelle fédération sera installé à LOGRONO au sein des bureaux de la fédération espagnole.

Précision ; le règlement intérieur reprend tous les chapitres et suit l'ordre de déroulement des statuts

Le dépôt officiel des statuts aura lieu les 2 et 3 juillet après la signature par tous les fondateurs.

- **Les membres présents à l'AGO participent aux questions /réponses ci-dessous :**

Siège social de Camino Europa Compostela ? Il n'est pas encore déterminé bien que programmé à Bruxelles, nous attendons des précisions mais il sera fixé en Belgique.

Montant de la cotisation pour Compostelle France ? Elle est prévue autour de 800€ par rapport au nombre d'adhérents ; les subventions Espagnoles accordées pour la création de cette fédération ont prévu d'abonder pour environ 20000€ destinés à son lancement.

José TORGUET attire l'attention sur des contradictions entre certains articles 2 et «3 qui mettent en valeur la dimension historique et culturelle alors que les articles 7 et 8 mettent plutôt en exergue le côté ...accompagnement des personnes souhaitant s'engager sur les chemins de Compostelle. Ces deux positions semblent antinomiques.

Le président adhère à l'idée de prendre en compte les dimensions historique et culturelle des associations.

Il n'en reste pas moins, selon, Marc UGOLINI que nos associations jacquaires intègrent déjà une dimension culturelle et patrimoniale dans leurs activités. Il convient de mettre des gardes fous pour éviter que des associations adhèrent dans le seul but de valoriser un bien particulier.

Nous confirmerons cette particularité en remettant la signature des statuts.

Précision importante : le secrétariat et les charges administratives seront prises en charge par la Fédération Espagnole.

Jean Louis ASPIROT justifie son vote « contre » par le fait que les membres fondateurs représentent en chiffres une part peu importante par rapport aux autres pays tels que l'Italie, Allemagne Royaume uni, Irlande et Portugal qui représentent, groupés, un volume similaire de pèlerins. Camino Frances fédération, nouvellement constituée en Espagne représente environ 45% des pèlerins qui circulent sur le chemin Camino Frances. Doit-on les ignorer ?

Le souhait est plutôt de créer la fédération avec les membres fondateurs initiaux et accueillir ensuite les futurs adhérents. Les obstacles seraient trop nombreux pour une intégration initiale de nombreux pays.

De l'avis général, la constitution d'un noyau dur est préférable.

VOTE : donnons-nous l'autorisation au président de Compostelle France de signer ces statuts et règlement intérieur début juillet à Santiago ?

35 votants : 34 pour et 1 contre.

- **Compostelle France doit-elle briguer un poste significatif au sein du futur conseil d'administration de Camino Europa Compostela ?**

Oui de l'avis général. Un poste clé est utile, voire indispensable. Celui de trésorier semble le plus approprié.

- **Situation du local du Puy en Velay**

Après 13 ans de présence au Puy avec notre local d'informations aux pèlerins, rue des Tables, nous avons été informés par le directeur de l'office de tourisme du non-renouvellement du commodat qui nous permettait d'utiliser gratuitement le local.

Cela implique un départ quasi immédiat du local et également la résiliation du bail que nous avons conclu pour la location d'un logement destiné aux permanenciers. Le déménagement est prévu le 15 avril.

Devant la brutalité de la situation et à défaut d'alternative, le Conseil d'Administration a donc décidé de quitter définitivement et rapidement le Puy-en-Velay. Cela implique un coût et quelques complications.

Les Amis de Saint Jacques du Velay seraient prêts à assurer la permanence mais avec des conditions d'accueil du public difficiles à mettre en pratique.

Le fait de quitter le Puy-en-Velay pose un problème de siège social puisque celui de Compostelle France est situé précisément rue des Tables. Il est à noter que l'adresse du président peut être utilisée .

Quelles sont les perspectives aujourd'hui ?

La présence sur un site « passant » tel que Vézelay par exemple nécessiterait un local plus un appartement. Cela implique un coût important eu égard au fait que le local du Puy-e- Velay nous était fourni gratuitement.

Il convient de réfléchir, du côté de la Fédération, à une stratégie de communication plus visible sur la spécificité et l'intérêt du monde jacquaire français.

- **Questions diverses :**

Quelle doit être l'implication des associations dans la commission Culture Histoire et Patrimoine animée par Sylvain PENAN. ?

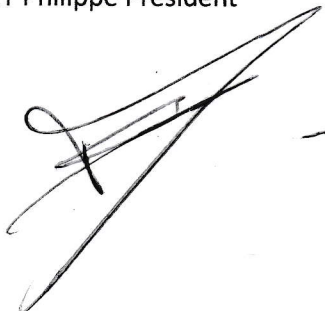
Le but est de recenser les éléments du patrimoine sur les chemins pour ensuite les conserver et créer des thématiques. C'est un point de départ qui va évoluer. Le site de la Fédération comprendra dans sa phase 2 une rubrique patrimoine.

Organisation de l'Assemblée générale à Lourdes.

Certaines associations envisagent de faire le voyage en emmenant des personnes à mobilité réduite. L'idée est intéressante mais il reste néanmoins à régler le problème de la logistique hôtelière et d'accueil, sachant que le dossier est déjà avancé sur ce point . Il y aura une limite de présence à respecter autour de 130 participants.

Fin de la réunion à 20h.

DIONNET Philippe Président



ANGLEZI Bernard Secrétaire

